



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 24618

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté, avec intérêt, la poursuite de la lutte contre l'illettrisme, entreprise par son prédécesseur, demande à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire l'état actuel de mise en application de la mesure annoncée le 23 septembre 1998, pour accompagner la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion, entreprise par le ministre de la défense, tendant à la mise à disposition des centres de ressources multimédia des collèges. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Depuis 1998, les journées d'appel de préparation à la défense permettent de détecter des jeunes en grande difficulté de lecture. Un accompagnement personnalisé doit favoriser la remotivation des jeunes gens concernés et l'aide nécessaire pour que les lacunes observées soient comblées au plus vite. Cet accompagnement suppose bien sûr le volontariat, ce qui n'est pas général, soit que les jeunes refusent de donner leur accord pour être mis en contact avec les réseaux d'accueil, soit qu'ils ne donnent pas suite aux convocations. Depuis le début de l'année 2000, chaque département est destinataire d'un état statistique des jeunes encore scolarisés et en grande difficulté. Une enquête a été effectuée auprès des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale afin de connaître les services et personnes-ressources chargés du suivi de ces jeunes, les actions mises en place par les établissements scolaires. Une synthèse de cette enquête est en cours de réalisation, et une diffusion est prévue pour la fin du présent semestre. Il sera ainsi possible de savoir si les instituteurs retraités qui s'étaient déclarés volontaires ont été mobilisés pour ces actions et si les centres de ressources multimédia des collèges sont mis à contribution.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24618

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 561

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5344